



## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 9 Mai 2016

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 3 mai 2016

de Votants

L'an deux mil seize, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VOGEL, Sénateur-Maire.

**Présents :** M. VOGEL Jean Pierre, Sénateur-Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPE Rose Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, M. BARRE Frédéric, Mme PLEVER Marie Laure, Mme RENVOISÉ Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, M. LECESVE Loïc, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard, Mme CORMIER Claudine, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, M. BLOT Alain, M. YVON Pascal

Absents ayant donné procuration : M. FERRAND Jean François à Mme GUILLOPE Rose Marie, Mme JARRY Laetitia à Mme LECAS Amélie, M. AVENARD Jean François à Mme GOUPIL Micheline, M. TORTEVOIS Jean Louis à M. BARRÉ Frédéric et Mme REBRASSÉ Dominique à M. YVON Pascal.

Excusée : Mme DAVID Marie-France et Mme ROUSSELET Rose Marie

**Secrétaire de Séance :** M. CRAYON Patrick

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 11 avril 2016
- Proposition de modification du projet dans le cadre du nouveau contrat régional.
- Conseil municipal jeunes : création et règlement intérieur
- Patrimoine : Proposition de vente avec Danish Crown et Ruel, et proposition d'achat Mme Leroy
- Bassin de l'Orne Saosnoise : avis sur les demandes de travaux
- Marchés publics : sol du gymnase, logiciel de gestion du cimetière, travaux de voirie, préau de l'école élémentaire, borne d'hygiène canine, menuiseries foyer des anciens et jeux extérieurs au Parc du Château
- Affaires et questions diverses : vente du mobilier de la Mairie

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

1) Nouveau Contrat Régional

**DELIBERATION n°2016-80 CHANGEMENT DE L'OPERATION DU PROJET DANS LA CADRE DU NCR (NOUVEAU CONTRAT REGIONAL) 2014 – 2017**

*Dans le cadre du Nouveau contrat Régional 2014 – 2017, la Commune de Bonnétable avait déposé un dossier pour la construction d'une salle multisports. Ce projet était évalué à 880 000 € HT.*



Une aide de 176 000 € avait été attribuée dans ce cadre.

Ce projet n'étant plus d'actualité aujourd'hui, du fait de la problématique d'endettement extrêmement important de la Commune et des réductions conséquentes des aides de l'État, il est donc proposé au Conseil Municipal d'inscrire dans le cadre du NCR un projet de réaménagement du Parc public : réfection des grilles et du parking, réaménagement paysager, achat de nouveaux jeux pour enfants, acquisitions foncières..... dont la dépense sera plus modeste.  
Ce parc d'une emprise foncière de plus de 25 hectares, avec trois étangs, en plein centre ville, est en effet, très utilisé par les Bonnétabliens mais aussi par les habitants de la Communauté de Communes Maine 301 et représente un véritable atout pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer dans le cadre du NCR un avenant au dossier pour l'aménagement du Parc Public en lieu et place du projet de construction d'une salle omnisports.

## 2) Conseil Municipal Jeunes

M. le Sénateur – Maire donne la parole à Mme Guillopé, Adjointe afin de présenter le dossier.  
Un exemplaire du document est remis à chaque conseiller.

### **DELIBERATION n°2016-81 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un espace de paroles et d'actions dans lequel les jeunes pourraient être associée à la vie locale. Il est donc proposé de créer un conseil Municipal des jeunes.  
Pour ce faire, une charte a été élaborée afin de contractualiser cette création.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte

- La charte de création
- Et le règlement intérieur

du Conseil Municipal Jeunes tel qu'annexés.

## 3) Patrimoine

M. le Sénateur-Maire informe l'Assemblée du report à l'ordre du jour du sujet concernant la vente d'un terrain aux entreprises Danish Crown et Ruel afin de leur permettre de créer un bassin de rétention d'eau commun.

### **DELIBERATION n°2016-82 ACQUISITION DES PARCELLES AD 136, AD 138 ET AD 139**

Afin de pouvoir acquérir un droit de passage par la Cour Launay actuellement privé mais utilisé par les Bonnétabliens pour se rendre au Parc du Château, M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles AD 136 138 et 139 (superficie de 685 mètres carrés) situées Cour L'Aunay au prix de 3 € net vendeur le mètre carré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Sénateur-Maire :

- à procéder à l'acquisition des parcelles AD 136, AD 138 et AD 139 situées Cour l'Aunay pour la somme de 2055 euros net vendeur soit 3 € le mètre carré
- à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

M. le Sénateur Maire informe les conseillers qu'une partie de ces terrains est actuellement entretenu par un particulier. Il propose au Conseil de continuer d'autoriser le particulier à entretenir ces terrains à titre gracieux, cela évitant à la Commune de l'effectuer elle-même.

### **DELIBERATION n°2016-83 ENTRETIEN DES PARCELLES AD 136, AD 138 et AD 139**

Suite à l'acquisition par la Commune des parcelles AD 136, 138 et 139, il est proposé de continuer d'autoriser le particulier entretenant actuellement une partie de ces parcelles de continuer à le faire à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, le particulier à continuer d'entretenir la partie des parcelles AD 136, AD 138 et AD 139 à titre gracieux, comme il le fait actuellement.



#### 4) Bassin de l'Orne Saosnoise

M. le Sénateur-Maire donne la parole à M. Barré, Adjoint en charge du dossier. Ce dernier présente la programmation des travaux prévus par le Bassin de l'Orne Saosnoise. Il est précisé que ce document a été remis à chaque conseiller.

### **DELIBERATION n°2016-84 PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE – Demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation de travaux**

*VU le code de l'environnement, notamment les articles L 123-1 et suivants, L 211-7, L 214-1 à L 214-6, R 123-1 à R 123-33, R 214-1 à R 214-56, R 214-88 à R 214-103 ;*

*VU la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise en date du 16/03/2015, approuvant le programme d'action pour le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ;*

*VU la demande d'autorisation formulée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise en date du 6/05/2015 ;*

*VU la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise en date du 14/03/2016 autorisant le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la DIG ;*

*VU le dossier produit à l'appui de la demande et soumis à l'enquête publique ;*

*VU la décision en date du 26/02/2016 relative au dossier n°E16000044/44, du Président du tribunal administratif de Nantes, désignant le commissaire enquêteur et son suppléant ;*

*VU l'arrêté n°2016/23 en date du 24/03/2016 de M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et l'autorisation, au titre de la Loi sur l'Eau, relatives à la restauration et à l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Orne Saosnoise ;*

**CONSIDERANT** que dans ce cadre, le Conseil Municipal de chaque commune concernée par l'opération est appelé à donner son avis sur les demandes d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre de l'enquête ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre un avis **favorable** aux demandes d'autorisation des travaux liés au programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise.

#### 5) Marchés Publics

La parole est donnée à Mme Pléver, Adjointe en charge du dossier pour présenter plusieurs devis pour le changement du sol du gymnase.

### **DELIBERATION n°2016-85 CHANGEMENT DU SOL DU GYMNASE**

*M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société ART DAN pour le changement du sol du gymnase pour la somme 41 650,64 € HT.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société ART DAN pour la somme de 41 650,64€ HT.*

### **DELIBERATION n°2016-86 CHANGEMENT D'UNE PORTE AU FOYER DES ANCIENS**

*M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL Tostain pour le changement d'une porte et la pose d'un imposte au foyer des anciens pour la somme 2 701 € HT.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la somme de 2 701€ HT.*

M. le Sénateur-Maire donne la parole à M. Godet, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la Voirie.



#### **DELIBERATION n°2016-87 TRAVAUX DE VOIRIE**

*M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société COLAS pour des travaux de réfection de voirie pour la somme 24 394,08€ HT.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société COLAS pour la somme 24 394,08€ HT.*

M. le Sénateur-Maire donne la parole à Mme Guillopé, adjointe en charge du dossier de réfection du préau de l'école élémentaire. Après avoir exposé différents devis, 2 propositions sont présentées : une réfection avec une charpente bois et une en charpente métallique. Après avoir débattu, la solution charpente bois est choisie par le Conseil Municipal à la majorité car elle est la moins coûteuse.

#### **DELIBERATION n°2016-88 REFECTION DU PREAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

*M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société Jérôme BOURGINE pour des travaux de réfection du préau de l'école élémentaire pour la somme 12 228,88 € HT.*

*Le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, décide d'accepter le devis de Jérôme BOURGINE pour la somme 12 228,88 € HT.*

#### **DELIBERATION n°2016-89 LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE**

*M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de Logitud Solutions pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de cimetière pour la somme 5 593,20 € TTC.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société Logitud Solutions pour la somme 5 593,20 € TTC.*

#### 6) Questions diverses

#### **DELIBERATION n°2016-90 VENTE DE MOBILIER APPARTENANT À LA MAIRIE – suite de la délibération 2016-79**

*M. le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal qu'il a mis en vente du mobilier appartenant à la Mairie. Certains agents ou particuliers ont faits des propositions d'achats qu'il convient d'accepter selon le tableau ci-joint.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Sénateur Maire à émettre les titres auprès des personnes s'étant portées acquéreur de mobilier appartenant à la Commune, selon le document annexé.*

- M. Vogel informe le Conseil Municipal que les deux contrats CAE 20h par semaine des agents techniques seront prolongés d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, suivant la délibération 2015-103, afin de continuer le travail de rénovation du parc immobilier de la Commune.
- M. Corbin informe l'assemblée que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe) est venu vérifier les travaux de remplacement des abats sons. Les travaux ont été correctement fait et la subvention du Département va donc nous être versée : 6 036 €.
- M. Vogel donne ensuite lecture du courrier reçu par les représentants du personnel de Centre Hospitalier Local de Bonnétable ainsi que de la réponse qu'il va faire à ce sujet.
- M. Vogel informe ensuite le Conseil de la problématique du manque de médecin à venir suite au départ à la retraite du Dr Grosse. Beaucoup de Bonnétabliens ont fait part de leurs inquiétudes qui sont fondées et réelles.
- M. Lecesve pose la question de la sécurité au stop de la rue Saint André de Gelly. Suivant l'endroit où sont parfois garés des véhicules, la vivibilité peut être fortement réduite. M. Godet ira voir sur place.
- M. Godet donne deux informations :
  - o Les travaux de remise en état des gouttières à la Mairie commencent le 10/05
  - o Les travaux de la toiture terrasse à Mélusine sont terminés. Il reste la fuite sur le dôme dont un devis sera présenté prochainement.



- M. Vogel informe le Conseil que des demandes de devis pour des bornes de stationnement place du Marché sont actuellement en cours. Cela permettrait de réguler le stationnement en centre-ville.
- M. Barré propose aux conseillers qui le souhaitent de voir les chemins de randonnée en cours d'empierrage lors d'une balade en vélo le 12 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

**Vu pour être affiché le 13/05/2016**

**le Sénateur-Maire, Jean Pierre VOGEL**

